

SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 1^{er} février 2016 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-02-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Corporation de développement communautaire
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
- 4) Adoption du registre des chèques au 31 janvier 2016
- 5) Taxes à recevoir – Mauvaises créances
- 6) Albatros Mont-Laurier
- 7) Informations et correspondances
- 8) Période de questions
- 9) Levée de la séance

Adoptée

2. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Une présentation est faite par madame Stéphanie Giroux sur le rôle de la Corporation de développement communautaire dans la Municipalité de Lac-Saguay. Un dépliant intitulé *Regard sur le communautaire dans la Municipalité de Lac-Saguay* résume les services disponibles à la population, les atouts de la Municipalité, les infrastructures.

2016-02-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-02-03

4. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2016

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de janvier 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600001 à C1600051, totalisant 80 492.28\$\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1600006 à P16000012 (élus), totalisant 3 664.33\$ et les numéros P1600001 à P1600005, P1600013 à P1600030 (employés) totalisant 10 619.59\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016.

Adoptée

2016-02-04

5. TAXES À RECEVOIR – MAUVAISES CRÉANCES

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le montant de 10 000\$ en mauvaises créances sur les taxes municipales à recevoir affectant du même montant les provisions pour mauvaises créances accumulées depuis plusieurs années et inscrites au livre comptable de la Municipalité.

Cette disposition des mauvaises créances affectera le surplus accumulé de la Municipalité à la fin de l'exercice financier 2016, mais pas nécessairement du même montant.

Adoptée

2016-02-05

6. ALBATROS MONT-LAURIER

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

En lien avec la Politique de la famille et des aînés de la Municipalité, une aide financière de 50\$ est accordée à Albatros Mont-Laurier, organisme voué à l'accompagnement bénévole de personnes en fin de vie ainsi que leurs proches, à l'hôpital, au foyer ou à domicile.

Adoptée

7. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-02-06

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 21h00.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2016-02-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse